



AMBASSADE DE SUISSE
EN RÉPUBLIQUE ARABE UNIE

LE CAIRE, le 26 juillet 1969

ro, Sh. Abdel Khalek Saroit
Téléphones 78171-78172

Réf.: 715.1.(3) - CA/ga

an	RU	JH				
Date	4.8.	5.8.				13.8
Visa	RU	JH				JH
EPO		-2.8.69			11	
Ref.	s.B. 52.31, Eq. 0 (2)					

Sauvetage des
temples de Philae

A la Division des
affaires politiques du
Département politique fédéral

3003 B e r n e

Monsieur l'Ambassadeur,

Je vous remercie de votre lettre du 21 juillet m'informant des nouveaux aspects de l'action de l'UNESCO pour le sauvetage des temples de Philae. Les deux principales nouveautés apparaissant dans la lettre-circulaire du Directeur général de l'UNESCO, du 18 juin 1969, sont représentées par le terme de novembre 1969, auquel M. Maheu souhaiterait être en possession des offres fermes des états-membres, et l'affirmation de l'organisation internationale selon laquelle les contributions des états-membres devraient être libellées en devises franches.

En ce qui concerne la date fixée pour recevoir les réponses à l'appel, le choix d'une date assez rapprochée me paraît parfaitement justifié, eu égard à la nécessité d'une mise en train des travaux importants qui seront nécessités. La question de principe d'une participation de notre pays ne devrait pas soulever en 1969 plus de difficultés qu'en 1972; au contraire, en envisageant à bref terme ce problème, nous avons dans une certaine mesure la possibilité d'influencer éventuellement nos partenaires égyptiens chargés de l'exécution de l'accord d'indemnisation et du règlement du contentieux général.

Quant au deuxième point, la question du versement d'une contribution en devises franches, j'en reste pour ma part à mon commentaire de l'année dernière, selon lequel un versement de la contribution suisse entière en devises franches ne serait pas justifié. Si M. Maheu croit devoir spécifier que les contributions sont exigibles en devises convertibles, il se fait probablement tout simplement le porte-parole des autorités égyptiennes pour qui une contribution en devises représenterait évidemment un soutien fort apprécié à leur balance des paiements. Si l'UNESCO estimait ne pas être en mesure d'accepter des contributions libellées en livres égyptiennes bloquées ou, comme dans notre cas,

- 2 -

sous forme de compensation pour des avoirs en livres égyptiennes transférables, notre délégué auprès de l'Organisation internationale devrait être invité à recevoir communication du projet détaillé pour le sauvetage des temples de Philae, montrant quelle fraction effective des dépenses finales devra être payée en devises. A première vue, il me semble que les frais essentiels seront à couvrir en monnaie locale, mis à part le traitement éventuel de certains experts étrangers et les frais d'acquisition de machines éventuellement nécessaires. Encore peut-on admettre que les travaux seront réalisés avec une partie de l'important matériel subsistant sur le chantier du Haut-Barrage d'Assouan maintenant inemployé et qui ne nécessiterait aucun transfert en devises. Tenant compte de la situation actuelle de la République Arabe unie, il me paraîtrait logique que l'action de sauvetage des temples de Philae ne devienne pas elle-même une occasion de gaspillage de fonds dus à la charité internationale.

J'en reviens donc à ma première proposition prévoyant par exemple une contribution suisse de l'ordre de 350 à 500'000 francs, payable pour un tiers en francs suisses et pour deux tiers par la compensation d'avoirs bloqués ici par la mauvaise volonté du Séquestre général. Cette dernière catégorie équivaut d'ailleurs à raison de 65 % de sa valeur à des devises franches, étant donné que ces fonds seraient transférables en application de l'accord d'indemnisation.

Votre proposition d'envisager une péréquation de la contribution suisse avec des comptes non-résidents bloqués de ressortissants suisses me paraît être d'une mise en oeuvre beaucoup plus délicate. Sans compter que nous ignorons l'ampleur totale des fonds suisses bloqués dans des comptes non-résidents, la question de la sélection de ceux parmi les avoirs bloqués à prendre en considération créerait déjà du côté suisse une réelle difficulté. Du côté égyptien, il faut s'attendre à des réticences que le poids du Ministre de la Culture ne suffirait probablement pas à surmonter. Vous savez que les conditions fixées par le Contrôle des changes à toute transaction affectant des comptes bloqués sont particulièrement strictes. La seule exception importante qui me soit connue est constituée par un financier séoudien, qui semble avoir obtenu l'autorisation d'acheter des fonds bloqués à un taux évidemment très bas en vue de prétendus investissements dans l'hôtellerie égyptienne.

Je n'ai rien appris de nouveau au sujet de l'attitude d'autres états-membres de l'UNESCO, à l'exception de la contribution de l'Allemagne fédérale que vous connaissez déjà. Notam-

./.

- 3 -

ment, mes collègues italiens et suédois n'ont pas reçu de nouvelles indications de leur Ministère et ne pensent guère en recevoir rapidement, étant donné l'actuelle saison estivale.

Me référant enfin au dernier alinéa de votre lettre envisageant d'utiliser la perspective d'une contribution suisse au projet de Philae pour exercer une certaine pression sur nos interlocuteurs, on ne peut guère s'attendre à un résultat très favorable, du fait du manque général de coordination entre les divers ministères de ce pays. Le Ministère du Trésor, qui pourrait faciliter effectivement l'indemnisation des cas de réforme agraire, reste totalement indifférent à la question du sauvetage des temples de Haute-Egypte, qui incombe au Ministère de la Culture, de même qu'à celle de la balance des paiements, qui est le souci du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. Une difficulté supplémentaire provient de l'absence du Caire de nombreux ministres, qui séjournent dans différents pays pour des visites ou des vacances. La seule possibilité consisterait donc dans une démarche auprès du Ministre de la Culture, M. Okacha; je doute cependant que ce dernier se prête à une action telle que nous l'envisageons, étant donné que sur le plan culturel la présence de la Suisse en RAU a été pratiquement nulle depuis de nombreuses années et que nous ne constituons donc pas pour le Ministère de la Culture un interlocuteur très valable. Tout cela contribue donc à recommander une péréquation directe dans le cadre de notre contribution pour nous tirer de l'embarras où nous nous trouvons. J'estime que c'est dans ce sens que devraient être formulées les instructions adressées au délégué de la Suisse auprès de l'UNESCO.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse :

A. Varodi